

FDME • ALAIN FRAGNAUD, PRÉSIDENT

En route vers le business numérique

L'ACTIVITÉ EN 2019

Alain Fragnaud: Un contexte peu encourageant a rendu hypothétiques les performances de nos entreprises adhérentes pour l'exercice 2019. Au premier trimestre, l'évolution du chiffre d'affaires a approché les +2% sans jamais réussir à les atteindre et est restée en deçà des scores du secteur de l'approvisionnement à la construction sur cette période (+3% en tendance annuelle). Ce n'est qu'au 2^e semestre que la profession a pu enregistrer de bons résultats globaux grâce à une activité du BTP vigoureuse pour partie liée au rattrapage des retards de chantier de 2018. Ce contexte laissait entrevoir une dynamique de reprise. Laquelle a malheureusement été perturbée par les mouvements sociaux de la fin d'année. À fin décembre, le CA de nos adhérents affichait un résultat positif, mais limité à +3%.

DYNAMIQUE DU DÉBUT 2020 CASSÉE

A.F.: Dans un contexte d'incertitude, nous étions très prudents sur les perspectives de 2020. Si les deux premiers mois ont affiché un résultat positif dans une perspective vigoureuse, la crise sanitaire est venue casser cette dynamique. Notre fédération s'est très fortement mobilisée pour répondre aux préoccupations des adhérents et leur permettre d'avoir une sécurité juridique sur l'ensemble des sujets.

VOLET SOCIAL

Un suivi permanent

Chômage partiel, congés, taux des heures supplémentaires... Dès le début du confinement, le 17 mars, la FDME a été en veille quotidienne pour adresser de nombreux bulletins d'information à ses membres. Sur le plan social, la fédération a « particulièrement suivi les mesures en matière d'activité partielle – en constante évolution depuis le début de la crise – jusqu'aux dernières versions (activité partielle de droit commun ou de longue durée), ainsi que les accords de performance collective ». Sur tous ces sujets, elle accompagne les enseignes en répondant à leurs questions spécifiques au regard de la loi et des dispositions de la convention collective (CCN 3044). « Mais en aucun cas la FDME n'émet de recommandation particulière en matière de politique sociale qui reste du domaine de chaque entreprise », confie son président.

UNE RÉORGANISATION TRÈS RAPIDE SUR LE TERRAIN

A.F.: Les différents décrets et arrêtés pris dans le cadre de cette crise ont contraint l'ensemble de nos adhérents à se réorganiser car seules pouvaient être maintenues les activités de livraisons et de retrait de commandes dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur. En raison de ces mesures drastiques, la distribution n'a eu d'autre choix que de repenser son mode d'organisation pour s'adapter dans un laps de temps extrêmement court. Dès lors, nous avons consacré l'essentiel de notre action politique à obtenir une modification des textes, afin de permettre l'ouverture au public des agences de la distribution professionnelle du second œuvre du Bâtiment et de l'Industrie. Ce fut le fil rouge de nos différentes interventions dans le cadre des réunions élargies du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) auquel nous avons pu accéder directement pour la première fois, mais aussi de nos courriers au gouvernement. En parallèle, nous avons mené une veille quotidienne et avons transmis aux adhérents de nombreux bulletins d'information constamment mis à jour et relatifs aux mesures de soutien économique aux entreprises proposées par les différentes instances (administration fiscale, Urssaf, BPI France,

banques...), l'activité partielle à laquelle une majorité d'entreprises a eu recours, les masques et produits destinés à respecter les gestes barrières. Dès le début du confinement, nous avons réalisé un guide de préconisation de bonnes pratiques de sécurité sanitaire – validé par le ministère du Travail – pour leur permettre d'assurer la continuité de leur activité. En phase de déconfinement et de reprise de l'activité, nous continuons d'accompagner nos entreprises adhérentes.

LES LEVIERS D'UN DÉMARRAGE

A.F.: La FDME a toujours milité pour une reprise des chantiers qui soit la plus rapide possible et respectueuse des mesures de sécurité sanitaire. Nous avons porté nos recommandations pour un plan de relance massif de l'économie dans le cadre du CSCEE, au nom de notre collectif FDME-Fnas-FFQ-FND. Parmi nos pistes de réflexion, il nous paraît important d'intégrer tous les acteurs dans la dynamique, de soutenir la commande publique et privée en levant notamment les barrières administratives, de renforcer les opportunités sur les dispositifs "verts" (maintien et renforcement des mécanismes d'accompagnement public à la rénovation énergétique...). En outre, une action de filière FDME-Ignes*-FFIE** doit promouvoir le déploiement massif du pilotage dans les logements individuels et le petit tertiaire. Cette action trouve pleinement à s'appliquer dans le cadre de la rénovation énergétique et du plan de relance gouvernemental. Une note commune a été transmise au ministère de la Transition écologique. Une webconférence d'information de la filière se tiendra d'ailleurs le 1^{er} septembre 2020. À cet égard, nos trois organisations ont salué la parution de l'arrêté sur le "coup de pouce" relatif aux thermostats avec régulation performante qui participe pleinement de la logique de pilotage promue.



© FDME

Il est important de soutenir la commande publique et privée en levant, notamment, les barrières administratives, et de renforcer les opportunités sur les dispositifs "verts".

PÉRENNISER LES MESURES DE SOUTIEN

A.F.: Il semble désormais admis que la crise sanitaire, qui a entraîné sur mars, avril et mai 2020 une baisse brutale de chiffre d'affaires par rapport aux mêmes mois de 2019, impactera fortement les performances annuelles de nos entreprises adhérentes. Les effets de la crise se ressentiront non seulement sur leur trésorerie qui s'était améliorée ces derniers mois, mais aussi sur les marges. La reconstitution de ces dernières demeurera très difficile, astreignant les distributeurs à une grande prudence et une rigueur financière. Dans ce contexte, une grande partie de nos adhérents a eu recours aux mesures gouvernementales : report de charges, prêt garanti par l'État, chômage partiel. En amont du déconfinement et en phase de reprise, nous avons œuvré auprès des pouvoirs publics afin que les mesures de soutien du gouvernement ne soient pas levées de manière brutale, mais par palier. Notre but est que les recommandations du protocole de déconfinement défini par le gouvernement trouvent à s'appliquer dans de bonnes conditions ; et que des so-

lutions soient maintenues temporairement (chômage partiel...) pour les entreprises présentant des métiers dont la reprise est plus difficile à envisager que d'autres en raison de la difficulté d'appliquer les mesures barrières de façon optimale. Enfin, cette crise a nécessité la mise en œuvre de nouveaux dispositifs ou le renforcement de ceux existants – lesquels auront certainement vocation à se pérenniser. Il faudra intégrer des modes de fonctionnement jusqu'alors peu utilisés : télétravail, visioconférence, web, etc. À cet égard, la digitalisation de notre métier est désormais plus que jamais d'actualité afin d'aller toujours plus vers le business numérique. Notre fédération a été précurseur avec la création du format Fab.Dis et le déploiement du modèle Etim*** en France. ●

Recueilli par S. Vigliandi

* Ignes fédère 60 industriels (sécurité électronique, domotique, éclairage, câblage...) pour développer une filière d'excellence dans les bâtiments professionnels et résidentiels - ** Fédération française des intégrateurs électriciens - *** Etim (Electro-Technical Information Model) est un modèle international de classification et de caractérisation des données techniques dites "riches" pour les produits électriques et de génie climatique, sanitaire-chauffage-plomberie....

LA FDME EN BREF

- 145 adhérents, 176 enseignes
- Environ 1700 agences
- 6 Md€ HT de CA 2019 (appareillage-domotique-petit tertiaire 20 %, app. industriel-grand tertiaire-mesure 18 %, génie climatique 13 %)
- 12500 salariés